

RAPPORT
DU
SECRETAIRE GENERAL
SUR
L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 1 (A/34/1)



NATIONS UNIES

New York, 1979

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

I

L'année écoulée a été une année d'incertitude, de tensions et de conflits. Jamais la vie internationale n'a été aussi complexe ni les concepts traditionnels de pouvoir aussi diffus. On a assisté à de brusques retournements sur l'échiquier politique mondial et à des événements inopinés provoqués par des forces variées — économiques, politiques, sociales, voire religieuses. La maîtrise des choses de ce monde, en ce qui concerne notamment la vie économique et l'organisation sociale, apparaît de plus en plus problématique dans les circonstances actuelles. Ces incertitudes et ces événements imprévus pèsent de diverses façons sur le présent et l'avenir de la quasi-totalité des pays et des peuples et suscitent de profonds sentiments d'inquiétude et de frustration, qui créent à leur tour un climat propice à des situations aussi nouvelles qu'imprévisibles.

Il importe, aujourd'hui plus que jamais, de dresser un bilan et de se livrer à une réflexion sérieuse sur la situation présente et future de la communauté internationale. L'inquiétude que nous éprouvons actuellement a fait oublier, dans une certaine mesure, les énormes progrès que nous avons accomplis en de nombreux domaines ces trente dernières années. Il nous faut maintenant créer le climat d'entente indispensable pour profiter pleinement de ces progrès.

En ces temps de turbulences, nous pouvons cependant discerner quelques grandes tendances : le désir de remédier à des injustices anciennes et de faire droit à des revendications de longue date, la poussée irrésistible des aspirations nationales, l'inquiétude qui pèse sur l'avenir même de telle ou telle nation, la crainte des visées et des ambitions de certains et les souffrances, les frustrations et l'amertume causées par des inégalités socio-économiques flagrantes. La série de mutations sans précédent que nous avons connue a inévitablement laissé sans solution de nombreux problèmes, anciens ou nouveaux, et a fait naître un sentiment de désillusion, car force est de constater qu'une grande partie des objectifs que l'on s'était fixés dans l'euphorie de l'après-guerre n'ont pas été réalisés.

Si l'on en faisait la cheville ouvrière de la communauté mondiale de demain, l'ONU pourrait constituer un cadre privilégié pour la solution d'une bonne partie des problèmes que je viens de mentionner. Il importe avant tout d'accélérer la mise en place d'une telle communauté à l'échelon mondial. Il ne s'agit pas de pur idéalisme; il y va de notre intérêt et le temps presse à cet égard.

Pour un certain nombre de raisons évidentes, l'édification d'une communauté mondiale vigoureuse sera lente et difficile. D'une part, il faut compter avec les relations complexes qu'entretiennent les grandes puis-

sances encore paralysées, dans une large mesure, par leurs craintes et leurs suspicions mutuelles et par le formidable pouvoir destructeur de leurs systèmes d'armement. D'autre part, la majorité des pays connaissent, à des degrés divers, des problèmes aigus d'instabilité, de pauvreté et de retard économique, souvent exacerbés par la conjoncture politique et économique mondiale. Les aspirations de ces peuples sont grandes, mais leur dépendance ou leur instabilité économique les confinent souvent à un système économique qui n'est plus adapté aux besoins d'un monde de nations libres et interdépendantes. Beaucoup d'entre eux ont dû, dès leur indépendance, relever un défi de taille : s'insérer dans un monde nouveau, aux prises avec une véritable révolution technologique. Aussi bien le désir universel de paix et de justice est-il assombri par un malaise généralisé et par un manque de confiance dans l'avenir.

Entre ces deux pôles, de nombreuses puissances moyennes ou plus modestes n'ont cessé de développer, à l'ONU et dans diverses autres organisations, un sens des responsabilités et de la coopération à l'égard de maints problèmes mondiaux. Le mouvement des non-alignés est un bon exemple de cette évolution positive. Aux Nations Unies, ces puissances ont fait preuve de façon générale d'un mélange d'idéalisme et de pragmatisme qui leur confère un rôle très actif d'intermédiaires dans les affaires mondiales. Cet élément constitue, me semble-t-il, l'un de nos plus sérieux motifs d'espérer et l'un de nos plus sûrs atouts pour l'avenir, d'autant que la polarisation de la situation mondiale, causée par les tensions entre les grandes puissances, paraît s'estomper quelque peu par suite de l'émergence de nouvelles forces politiques, économiques et sociales indépendantes.

Les grandes puissances ont des responsabilités et des obligations spéciales dans le système des Nations Unies. L'Organisation mondiale leur permet par ailleurs, dans une très large mesure, d'échapper à un affrontement qui, à l'ère nucléaire, pourrait nous être fatal. Depuis longtemps déjà, l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, joue un rôle essentiel — parfois méconnu — en fournissant des possibilités d'éviter un tel affrontement. Ces dernières années, les grandes puissances ont eu recours à ce mécanisme modérateur pour dénouer nombre de crises. L'Organisation a eu également le mérite inappréciable de jouer un rôle d'isolant à l'égard des crises régionales et d'empêcher qu'elles ne compromettent l'équilibre fragile des relations entre les puissances nucléaires. Elle ne constitue certes pas l'instrument global de maintien de la paix et de la sécurité internationales qu'envisageait la Charte des Nations Unies mais, dans les circonstances exceptionnelles et, espérons-le, transitoires que nous traversons, ce système représente un garant indispensable de la paix et de la survie du monde.

Dans d'autres sphères, l'ONU, par le rôle qu'elle a joué dans le processus de décolonisation, par ses activités pilotes en matière de développement, par les efforts qu'elle déploie en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international et, avec une ampleur de plus en plus grande, en vue de résoudre les problèmes mondiaux, a servi et continue de servir de cadre à la recherche de nouveaux arrangements adaptés à notre monde interdépendant. Ces arrangements devraient viser avant tout à introduire les changements radicaux qui s'imposent pour diminuer l'écart qui sépare les riches et les pauvres et promouvoir l'égalité des chances pour tous. Les problèmes et obstacles qui se présentent sont exceptionnellement complexes et ardues, les progrès accomplis sont lents, mais les priorités et les objectifs sont clairement tracés. Je reviendrai plus en détail, dans la suite du présent rapport, sur cet aspect vital de notre tâche.

Nul ne saurait prétendre qu'au cours de l'année écoulée des progrès extraordinaires n'aient été réalisés dans les grandes questions qui nous préoccupent. A la vérité, l'absence de progrès, dans le domaine économique en particulier, est fort décevante et contraste vivement avec l'urgence manifeste de la plupart des problèmes. C'est en faisant preuve d'une détermination politique et d'une attitude pragmatique qu'il sera possible de corriger cette situation précaire.

II

S'adapter au changement est, inévitablement, chose longue et difficile; aussi doit-on se garder de méconnaître ce que l'Organisation des Nations Unies, depuis sa fondation, est parvenue à accomplir. Il y a quelques années encore, nombre de réalisations que nous tenons aujourd'hui pour acquises ou dont nous critiquons l'insuffisance nous auraient paru tout bonnement inaccessibles. Ce que nous essayons de créer à l'Organisation des Nations Unies, c'est un ordre mondial fondamentalement différent de celui que nous avons connu jusqu'ici. Ce n'est pas une mince tâche et il nous faut, de temps à autre, nous remémorer tout ce qui a déjà été accompli, sans oublier les formidables obstacles qu'il reste à surmonter.

Ainsi, au niveau des rapports entre les principales puissances, on a beaucoup fait pour tempérer le climat d'hostilité si intense dans l'après-guerre. Malgré les divergences idéologiques, politiques et autres, on est arrivé à des accommodements qui, à n'en pas douter, contribuent à rendre le monde plus sûr et plus productif. Bornons-nous à rappeler l'évolution positive des relations entre la Chine et les Etats-Unis d'Amérique. N'oublions pas, cette année même, la signature, à la suite de négociations fort complexes entre les Etats-Unis et l'URSS, du deuxième accord SALT, grâce auquel on peut espérer limiter la croissance des armes nucléaires stratégiques—préalable essentiel à tout progrès touchant le problème général du désarmement.

Pour ce qui est des conflits régionaux aigus qui préoccupent l'Organisation des Nations Unies, il n'est pas de progrès possible sans compromis. Les instru-

ments internationaux ne sont importants et utiles que que si l'on s'en sert pour trouver des compromis—en eux-mêmes parfois bien modestes—susceptibles de concourir énormément à l'édification d'un monde stable.

Il est nécessaire, j'en suis plus que jamais conscient, de faciliter par tous les moyens les ajustements propres à éliminer, ou du moins à atténuer, les tensions régionales qui, à mon sens, menacent tout particulièrement la paix mondiale. C'est essentiellement pour cela, pour me faire sur place une idée des problèmes qui se posent et pour en discuter directement avec les gouvernements intéressés, que je me suis beaucoup déplacé. Bien souvent, c'est certain, le climat politique ne permet pas de réaliser grand-chose; mais j'ai la conviction que, s'il peut utilement offrir ses bons offices ou établir un courant de communication, le Secrétaire général doit être accessible. Quoi qu'il en soit, il n'est meilleur moyen d'appréhender les problèmes que de se rendre sur place et de s'informer de première main.

C'est à cette fin qu'au début de l'année j'ai entrepris un long périple dans les pays d'Asie de l'Est. Au cours de ce voyage, c'est tout particulièrement la situation de l'Indochine et de la Corée qui a requis mon attention. Je veux espérer que les entretiens que j'ai eus dans les capitales de la région pourront servir de base aux gouvernements et aux parties concernés, qu'ils leur permettront d'envisager plus volontiers de reconsidérer leurs positions et de mettre à profit l'aide que pourrait leur apporter l'Organisation des Nations Unies en vue de résoudre leurs problèmes.

Cette année-ci, l'Organisation des Nations Unies s'est intéressée tout particulièrement à la situation en Indochine qui, outre qu'elle soulève des questions fondamentales pour ce qui est des principes de la Charte, pose de vastes et tragiques problèmes d'ordre humanitaire. Il va sans dire que ces questions ont été au centre des échanges que j'ai eus lors de mon passage dans la région. Tout au long de l'année, l'attention de la communauté internationale a été axée sur l'actualité politique et militaire en Indochine et sur ses retentissements au plan humain. Il m'est apparu que, dans la tourmente qui secoue cette partie du monde, il fallait au plus vite prendre soin des victimes.

Cela n'impliquait aucunement qu'on donne une importance moindre au règlement politique. La longue et cruelle guerre d'Indochine a fait place à une situation qui non seulement met en danger la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, mais qui pourrait bien aussi menacer la paix mondiale. Il est de la plus haute importance que toutes les parties amorcent dès aujourd'hui le processus d'ajustement et qu'elles s'emploient à le faire avancer dans un esprit constructif. Comme je l'ai dit aux gouvernements concernés, je suis prêt à fournir toute espèce d'assistance qu'ils jugeraient utile ou souhaitable.

En pareille conjoncture, comme dans d'autres situations récentes, il est impératif d'orienter tous les efforts vers la recherche d'un règlement conforme aux principes de la Charte des Nations Unies, en particulier le respect de l'intégrité territoriale et de l'indé-

pendance politique de tous les Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le non-recours à la force.

III

De tous les grands problèmes politiques à l'égard desquels l'Organisation a assumé des responsabilités précises, celui du Moyen-Orient demeure le plus urgent et le plus complexe. Il ne fait pas de doute que la stabilité politique, économique et militaire du monde en dépend. Aussi longtemps que le Moyen-Orient connaîtra l'incertitude, la discorde, la frustration et la violence, il continuera d'être un élément profondément déstabilisant de la vie internationale et de faire peser sur le monde la lourde menace d'un désastre.

Le problème est tellement épineux qu'il est pratiquement impossible de faire à son sujet la moindre suggestion ou proposition sans indisposer l'une des parties en cause, sinon toutes. Telle est la situation à laquelle ont dû faire face les médiateurs, représentants, négociateurs et les missions de bons offices qui se sont succédé au cours de ces 32 dernières années dans l'espoir de prêter assistance. Il faut poser la question : pendant combien de temps le monde, pour ne pas parler des peuples du Moyen-Orient, peut-il se permettre de vivre sans apporter de solution à cette question explosive ?

Les événements spectaculaires qui ont abouti à la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël ont créé une situation nouvelle dans la région. On peut d'ailleurs juger de la complexité du problème au fait que la signature du traité a suscité controverses et divisions. Une fois de plus, sous peine d'être acculé à une situation sans espoir, il est essentiel, sans abandonner les principes ni les intérêts vitaux, de faire preuve de compréhension et de hauteur de vues. Aujourd'hui plus que jamais, il faut que toutes les parties intéressées examinent leur position respective dans l'optique non du passé mais de l'avenir.

Une paix juste et durable au Moyen-Orient ne peut, en dernière analyse, être réalisée que moyennant un règlement global portant sur tous les aspects de la question, y compris en particulier les droits inaliénables du peuple palestinien. Il va de soi que toutes les parties intéressées devront y participer. Je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies, si l'on conçoit son rôle avec ce qu'il faut d'imagination et de patience, offre à cet égard des possibilités uniques qui n'ont pas encore été pleinement utilisées ; j'espère qu'elles seront explorées de façon plus approfondie au cours des mois à venir. C'est ainsi, comme je l'ai précédemment suggéré, qu'une conférence internationale, à condition d'être bien préparée, offrirait peut-être un moyen de sortir de la dangereuse situation qui existe actuellement. Il va sans dire qu'une réunion internationale de ce genre devra être précédée par des consultations sérieuses avec toutes les parties.

Entre-temps, l'intervention de l'Organisation a concrètement surtout consisté à poursuivre les opérations de maintien de la paix, en s'efforçant continuellement de réduire les tensions et de prévenir les affrontements qui risquent si facilement de dégénérer en un conflit

généralisé et d'empêcher tout progrès vers la paix. Je reviendrai dans une autre partie de mon rapport sur ces opérations.

Je dois cependant évoquer ici la situation dans le Sud du Liban. Les éléments les plus explosifs qui caractérisent la situation au Moyen-Orient se trouvent concentrés dans le Sud du Liban et alentour, et leur interaction constitue à la fois une tragédie pour la nation libanaise et une menace constante pour la paix mondiale. Au cours de ces dernières semaines, nous avons assisté, dans ce secteur, à une grave escalade de la violence, qui se traduit par des pertes de vies humaines parmi la population civile, des dégâts importants et l'exode de nombreux habitants. Au moment de la rédaction du présent rapport, un cessez-le-feu incertain vient d'être conclu à la suite d'efforts réitérés. Cette situation tragique et instable est un reflet des problèmes plus vastes qui se posent dans la région et ne pourra être définitivement réglée que lorsque ceux-ci auront reçu un vrai commencement de solution. Dans l'intervalle, nous poursuivrons nos efforts, par l'entremise des représentants des Nations Unies dans le secteur, et notamment du Commandant de la FINUL, pour préserver le calme relatif qui règne actuellement. Depuis de nombreuses années ce secteur troublé et tragique est enfermé dans un cercle vicieux, de violence et de représailles, dans lequel le perdant est toujours la population civile. J'en appelle à tous les intéressés pour qu'ils coopèrent avec la FINUL et fassent preuve de modération, respectant le cessez-le-feu et s'abstenant de toutes hostilités jusqu'à ce qu'il devienne possible d'améliorer vraiment la situation.

Au Zimbabwe et en Namibie, où l'Organisation des Nations Unies porte un intérêt particulier à la situation, celle-ci a pris un tour décevant. Les difficultés que l'on éprouve à régler la question du Zimbabwe et la situation aujourd'hui critique dans laquelle se trouve ce territoire suscitent les plus vives inquiétudes. Une solution durable ne peut intervenir que si la constitution qui sera adoptée bénéficie de l'agrément et de l'appui de toutes les parties intéressées. Le règlement interne ainsi que les élections qui ont suivi ne remplissent pas ce préalable et ne peuvent donc être reconnus comme constituant la base d'un authentique gouvernement par la majorité. Il faut donc entreprendre de nouveaux efforts pour amener toutes les parties à coopérer à un règlement durable qui leur soit à toutes acceptable. Si l'on n'y parvient pas à bref délai, on risque fort de voir le bénéfice de tous les progrès réalisés jusqu'à présent se perdre dans le sang, le désordre et la ruine, avec ce que cela comporte de graves dangers pour la sécurité de la région tout entière. J'espère vivement que les idées et les plans avancés à la récente Conférence du Commonwealth à Lusaka fourniront le moyen de parvenir à un règlement de la question. Il importe, dans l'intervalle, que tous les Etats Membres mettent en œuvre les mesures décidées par le Conseil de sécurité et travaillent ensemble à résoudre ce problème.

Il y a un an, nous avions de bonnes raisons, semblait-il, d'espérer un rapide règlement du problème de Namibie sur la base du plan d'action que le Conseil de sécurité avait approuvé. Malheureusement, la mise

en place d'une présence des Nations Unies en Namibie en vue de surveiller et de contrôler les élections a été différée. La pleine coopération de tous les intéressés est essentielle à la mise en œuvre du plan d'action du Conseil de sécurité. L'interprétation de certaines dispositions du plan a donné lieu à des difficultés mais j'espère que les éclaircissements nécessaires pourront être apportés lors des entretiens actuellement en cours et que nous pourrons enfin, avec la coopération de tous les intéressés, passer aux actes. Compte tenu de tous les efforts qui ont été faits, il serait vraiment regrettable que nous ne puissions opérer les derniers ajustements nécessaires à une issue favorable.

La situation actuelle en Namibie et au Zimbabwe — les pertes de vies humaines dans ces deux pays et les incursions continuelles de grande envergure en Angola, au Botswana, au Mozambique et en Zambie, avec les pertes et les destructions généralisées qu'elles entraînent — pèse lourdement sur la sécurité et l'avenir économique de la région tout entière. Il est absolument indispensable que pour ces deux problèmes, nous trouvions les moyens de réaliser des progrès concrets sans sacrifier pour autant les principes qu'a posés l'Organisation des Nations Unies.

Notre objectif devrait être d'assurer un avenir stable et prospère à l'Afrique australe tout entière. Or cela ne saurait être aussi longtemps que l'*apartheid* subsistera. L'un des principaux problèmes qui se pose aux Nations Unies et à tous les peuples de la région est la nécessité absolue de modifier la situation raciale qui existe en Afrique australe de façon que les hommes et les femmes des différentes races puissent coexister et exercer leurs droits dans l'égalité.

Une autre zone de conflit à laquelle l'Organisation des Nations Unies a été intimement mêlée à un double titre — maintien de la paix et conclusion d'un traité — est Chypre. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui se trouve dans l'île depuis plus de quinze ans, continue de s'acquitter d'une fonction indispensable en y maintenant le calme. En même temps, j'ai poursuivi la mission de bons offices que le Conseil de sécurité m'avait confiée en vue de faciliter un règlement juste et durable. Dans ce but, j'ai organisé en mai dernier à Nicosie, sous mes auspices, une réunion de niveau élevé. Elle a abouti à un accord en dix points qui prévoyait la reprise des pourparlers intercommunautaires et en définissait la base et les priorités. Les pourparlers, qui s'étaient rouverts dans l'espoir, n'ont pas tardé à achopper sur des difficultés et ont dû être prématurément suspendus. J'ai mandé à mes représentants de poursuivre leurs efforts pour résoudre ces difficultés qui empêchent les pourparlers de reprendre conformément à l'accord de niveau élevé conclu en mai dernier et aux priorités y définies.

Les difficultés auxquelles je viens de me référer sont de deux ordres. Les premières ont trait aux positions déclarées des parties en ce qui concerne les négociations; les secondes aux problèmes politiques qu'elles connaissent lorsqu'elles en viennent à envisager les compromis et les accommodements qui sont essentiels si l'on veut que les pourparlers aient un sens. Plusieurs

fois déjà, il avait été possible de concilier d'importantes divergences qui séparaient les parties et de s'entendre sur des directives et des priorités qui laissaient présager un progrès dans la voie d'un règlement. Mais à chaque fois, au lieu de mettre à profit l'élan communiqué par ces résultats, on l'a laissé se perdre. Qui plus est le *statu quo* tend à créer une dynamique propre qui ne facilite pas nécessairement une solution concertée. Il me semble toutefois qu'à condition d'être résolu, en s'appuyant sur les directives et les accords existants, à envisager la situation à Chypre dans une longue perspective, il serait possible de l'améliorer rapidement au mieux des intérêts de tous les intéressés, ce qui serait de loin préférable au *statu quo* peu satisfaisant et toujours précaire que l'on se dépense à maintenir. Cela pourrait faciliter en même temps un règlement politique global, fondé sur les droits fondamentaux et légitimes des deux communautés et sur le droit de tous les Chypriotes à un avenir meilleur où la paix serait mieux assurée.

IV

L'Organisation des Nations Unies est actuellement engagée dans cinq opérations de maintien de la paix sur le terrain. Une sixième opération, la Force d'urgence des Nations Unies (FNUU), a récemment pris fin, et beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à l'envoi éventuel d'une mission en Namibie, le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT).

Ces opérations sont liées entre elles par leur nature même et par le fait que la réussite et la crédibilité des opérations en cours influent sur l'acceptabilité et les chances de succès des opérations futures, puisque la confiance constitue un élément essentiel à la réussite de ce type d'intervention. Les opérations de maintien de la paix constituent l'une des véritables innovations de l'Organisation des Nations Unies et jouent un rôle essentiel dans les efforts que déploie le Conseil de sécurité en vue de neutraliser les conflits et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il s'agit d'un mécanisme délicat et complexe qui ne peut fonctionner convenablement que si certaines conditions fondamentales sont réunies et si toutes les parties intéressées sont disposées à lui accorder leur plein appui et leur entière coopération. Faute de quoi, les opérations de maintien de la paix peuvent prêter à controverse et même provoquer leur propre échec, entraînant par là même une baisse de la confiance des Etats Membres dans cette forme d'intervention aussi utile qu'innovatrice.

De façon générale, les opérations de maintien de la paix sont organisées à un moment critique, en vue de désarmorcer une crise et de contenir un conflit qui pourrait s'étendre ou menacer sérieusement l'équilibre fragile de la paix mondiale. Les résolutions qui instituent ces opérations fixent des objectifs qui sont parfois difficiles à réaliser en pratique. Si l'on tarde à atteindre ces objectifs, un sentiment de frustration tend à se développer qui, à long terme, peut aller jusqu'à compromettre l'avenir de l'opération elle-même, quelle que soit la contribution qu'elle ait apportée ou

apporte encore à la neutralisation d'un conflit. Cette situation suscite à son tour un sentiment de découragement au sein des troupes sur le terrain, des gouvernements qui les fournissent, ainsi que chez les membres du Conseil de sécurité qui ont organisé l'opération au départ.

La coopération des parties intéressées constitue une condition essentielle à la réussite des opérations de maintien de la paix. Si l'une ou l'autre des parties est opposée aux objectifs de l'opération, ou abrite de sérieuses réserves à leur égard, les chances de succès de cette opération sont faibles; elle risque plutôt d'attiser encore davantage les controverses et les frictions. Le problème se pose alors de savoir si le rôle effectif de l'opération dans le maintien de la paix justifie qu'on la poursuive devant l'opposition qu'elle suscite. Il s'agit là d'une question cruciale qui doit être examinée sur le fond et avec le plus grand sérieux par toutes les parties intéressées.

Lorsqu'une opération de maintien de la paix repose sur un accord détaillé conclu entre les parties au conflit et que celles-ci sont disposées à respecter cet accord, la conduite de l'opération est relativement simple. C'est ce qui s'est passé par exemple avec la FUNU et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). En revanche, lorsqu'une opération est organisée dans une situation d'urgence, que les objectifs et le mandat de la force sont ambigus ou controversés et reposent sur des hypothèses qui ne sont pas entièrement réalistes, elle risque de connaître de bien plus grandes difficultés. C'est sans conteste le cas de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Je suis absolument convaincu que la FINUL a accompli et continue d'accomplir une tâche absolument essentielle en vue de neutraliser un conflit qui affecte l'une des régions les plus névralgiques et les plus explosives du globe. Cet argument me semble à lui seul justifier le maintien de la Force, malgré tous les obstacles rencontrés et tous les désaccords. Je poursuivrai mes efforts en vue de la réalisation des objectifs assignés à la FINUL par le Conseil de sécurité, mais je crois qu'il est important que l'on reconnaisse plus pleinement la valeur actuelle de cette opération, avec toutes les difficultés qui entourent sa mise en œuvre. La façon la plus simple de prouver l'utilité de cette mission serait de retirer la Force. Dans les circonstances actuelles, ce serait assurément une initiative hautement irresponsable et presque certainement désastreuse, et je ne pense pas que quiconque, suffisamment au fait de la situation, puisse sérieusement préconiser un tel retrait.

Cela étant, j'espère que nous bénéficierons de la compréhension et de l'appui constants des Etats Membres, des parties intéressées et bien sûr des moyens d'information, dans la période très difficile que traverse actuellement la FINUL. La Force a été envoyée au Sud du Liban précisément parce que la situation dans cette région était dangereuse, complexe et qu'aucune solution évidente ou facile n'était en vue. Tout en recherchant les moyens de résoudre les problèmes fondamentaux qui se posent, nous ne devons pas céder à la tentation d'en imputer la responsabilité à

la présence de la Force, qui tente vaillamment de maîtriser la situation.

La Force d'urgence des Nations Unies, dont le mandat a pris fin le 24 juillet dernier, a été en opération pendant près de six ans. Elle a été mise sur pied très rapidement, dans une conjoncture internationale extrêmement tendue, et est intervenue dans un affrontement confus qui demeure violent. Elle a obtenu des résultats remarquables dans la stabilisation du cessez-le-feu et l'application d'accords de désengagement successifs. Elle a permis d'assurer la transition entre une situation de guerre et un traité de paix dans sa zone d'opération.

L'opération de maintien de la paix menée par la FUNU a été remarquable. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour exprimer ma vive gratitude aux commandants, aux officiers et aux soldats de la Force, ainsi qu'aux civils qui ont travaillé pour elle, pour le dévouement et l'efficacité avec lesquels ils ont servi la cause des Nations Unies.

Le rôle que jouera l'ONU dans la zone anciennement contrôlée par la FUNU n'est pas encore clairement déterminé au moment de la rédaction du présent rapport. Les observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies chargés de la surveillance de la trêve (ONUST) sont entre-temps demeurés dans la région en vertu des décisions prises par le Conseil de sécurité.

Sans vouloir sous-estimer en aucune façon l'importance et l'excellence du travail accompli ultérieurement par des opérations de maintien de la paix de plus grande envergure, je voudrais saisir l'occasion pour rendre hommage aux observateurs de l'ONUST, la plus ancienne des missions de maintien de la paix de l'Organisation, qui opère sans discontinuer dans le Moyen-Orient depuis plus de 31 ans, souvent dans des conditions de conflit. Instituée initialement en 1948 pour surveiller la première trêve demandée par le Conseil de sécurité au Moyen-Orient, l'ONUST a accompli au cours des années des tâches variées de maintien de la paix que lui a confiées le Conseil de sécurité compte tenu de l'évolution de la situation dans la région. Ses officiers dévoués, provenant de 17 pays, se sont acquis depuis longtemps une réputation incontestée, en raison de l'objectivité et de l'exactitude de leurs rapports, même dans les conditions les plus dangereuses. Ils ont contribué à désamorcer d'innombrables incidents et à organiser des cessez-le-feu, se sont acquittés de multiples tâches à caractère humanitaire et ont assuré un lien vital et privilégié entre les parties au conflit. Ils ont fourni le cadre initial et le personnel à partir desquels toutes les forces de maintien de la paix dans la région ont été constituées et ils ont aidé ces forces dans l'exercice de leurs diverses tâches. Ils ont essuyé des pertes sévères au cours de leurs missions vitales mais peu connues. Ils demeurent un atout précieux pour la paix au Moyen-Orient. L'Organisation des Nations Unies a une dette de reconnaissance à l'égard de ce groupe international d'officiers courageux.

La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est basée dans cette île depuis 1964 et a œuvré remarquablement au maintien de la paix dans une zone profondément troublée. Après les évé-

ments de 1974, le rôle de la Force s'est transformé radicalement mais, jusqu'à présent, sa présence a été jugée essentielle pour le maintien de la paix et d'un climat propice aux négociations en vue de parvenir à un règlement de la question de Chypre. Le maintien de la paix dans l'île demeure tout aussi nécessaire et les négociations entre les communautés n'ont progressé que très lentement; elles sont d'ailleurs suspendues au moment où est rédigé le présent rapport. Le bilan des opérations de la Force soulève avec acuité la question des relations entre le maintien de la paix et les fonctions de pacification assumées par l'ONU. Les risques inhérents au retrait prématuré d'une force de maintien de la paix sont bien connus et, dans l'état actuel des choses, on ne peut guère envisager cette solution en ce qui concerne la force basée à Chypre. Toutefois, il pourrait s'avérer opportun, dans un proche avenir, de réévaluer soigneusement les modalités de la présence de l'ONU dans l'île, à la lumière des réalités d'aujourd'hui.

Toutes ces différentes opérations constituent un outil aussi précieux qu'innovateur pour le maintien de la paix. A cet égard, toutefois, nous en sommes encore, dans une certaine mesure, à une phase évolutive et nous devons utiliser cet instrument en tenant dûment compte des principes fondamentaux et des conditions en vigueur. Si tel est le cas, je suis convaincu que cet outil constituera un atout de plus en plus solide et fiable pour la paix et la sécurité internationales.

V

Au cours de l'année écoulée, le monde a continué de devoir faire face à des difficultés économiques croissantes. Il n'est presque pas de domaine où les problèmes économiques ne se soient multipliés. L'inflation et le chômage ont atteint dans de nombreux pays des niveaux inacceptables. Les taux de change ont été instables et fébriles. Le protectionnisme a augmenté. Les échanges internationaux ont stagné. La croissance économique a été lente et erratique dans les pays industrialisés. Les pays en développement se sont trouvés dans l'impossibilité de financer des taux de développement raisonnables. L'aide publique au développement est restée stagnante, à un niveau correspondant à peu près à la moitié de l'objectif fixé dans la Stratégie internationale du développement. La situation est en passe de devenir critique, et si les tendances actuelles persistaient, le rythme du développement des pays en développement s'en trouverait sérieusement compromis pendant des années. Cela aurait pour effet de réduire la croissance et la prospérité des pays industrialisés. Les forces en jeu dans l'économie mondiale appellent une action coordonnée énergique pour supprimer les causes structurelles des difficultés actuelles.

Dans ces conditions, la disparité croissante entre l'urgence des problèmes économiques et l'insuffisance des mesures prises par la communauté internationale est un phénomène regrettable. Les négociations multilatérales en cours n'ont pas réussi jusqu'à présent à atteindre des résultats à la mesure de l'ampleur des besoins.

Quelques progrès ont certes été faits au cours de

l'année écoulée — les négociations commerciales engagées récemment par les parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'accord sur les éléments fondamentaux d'un fonds commun pour les produits de base, le relèvement des quotes-parts et l'accroissement des droits de tirage spéciaux en septembre 1978. Aussi utiles soient-elles, ces mesures sont loin de répondre aux besoins. Les accords du GATT offrent un cadre pour la lutte contre le protectionnisme futur mais n'aident guère dans l'immédiat les pays les plus touchés par les mesures protectionnistes actuelles. Il reste beaucoup à faire pour établir le fonds commun et mettre en application les autres éléments du programme intégré pour les produits de base. L'augmentation des quotes-parts et les nouveaux droits de tirage spéciaux sont manifestement insuffisants pour permettre aux pays en développement de faire face au déficit croissant de leur balance des paiements et au montant croissant de leur dette extérieure.

La cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été la première conférence internationale à étudier spécifiquement la question des changements structurels. Les résultats ont été limités et décevants. Cette session a montré clairement que de nombreux pays hésitaient encore à accepter toutes les incidences de l'interdépendance croissante de l'économie mondiale.

Les négociations multilatérales qui se déroulent actuellement dans le cadre des Nations Unies se heurtent manifestement à des difficultés. Le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale a adopté deux séries de conclusions acceptées dont l'une traitait du transfert de ressources et l'autre de l'agriculture et des questions alimentaires. A côté de ce progrès réel, mais limité, le Comité n'a pas réussi à relancer d'autres négociations engagées dans le cadre du système des Nations Unies. Le Comité préparatoire pour la nouvelle Stratégie internationale du développement n'a fait aucun progrès au cours de ses premières sessions, en ce qui concerne l'élaboration de la Stratégie.

Face à des besoins économiques d'une urgence évidente, pareille lenteur dans la marche des négociations est inacceptable. Il est essentiel que tous les Etats reconnaissent d'urgence les dangers de tout retard et réévaluent leurs positions en tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins à long terme.

Une nouvelle impulsion donnée aux négociations Nord-Sud contribuerait considérablement à dissiper le climat actuel d'incertitude et de déception. Seule une volonté politique réelle de parvenir à des solutions permettra de donner cette impulsion. L'Organisation des Nations Unies dispose de mécanismes appropriés pour les discussions, consultations et négociations intergouvernementales. Elle a la capacité d'appuyer les négociations si les Etats Membres sont disposés à l'utiliser résolument pour trouver des solutions aux problèmes qui font obstacle au développement économique.

Pour parvenir à des solutions acceptables, il faudra mobiliser un appui politique. L'organisation de brèves réunions de haut niveau pourrait jouer un rôle essentiel

dans ce processus. De telles réunions permettraient également d'identifier des possibilités d'accord et de fixer des priorités pour les négociations. Naturellement, je suis prêt à fournir toute l'assistance nécessaire pour promouvoir une telle approche. D'autres domaines importants appellent aussi d'urgence une coopération au niveau international. La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement ont récemment attiré l'attention sur deux de ces domaines.

Le problème de l'énergie se situe aujourd'hui au centre des préoccupations immédiates de tous les pays. Le fait que les sources connues d'approvisionnement en pétrole peu coûteux se tarissent petit à petit alors que la demande en énergie continue de croître pose à la communauté internationale un problème formidable qui a aussi de profondes incidences politiques. D'un schéma de consommation de l'énergie dominé par le pétrole, les nations devront passer à un schéma de croissance plus économe d'énergie et utilisant des sources plus diversifiées. Pour que cette transition puisse se faire de manière ordonnée, sans contraintes excessives pour l'économie mondiale, il faudra une coopération intensive entre les Etats. En outre, chaque Etat devra déployer des efforts considérables sur le plan interne. Il faudra planifier et coordonner pour harmoniser les intérêts des producteurs, des transformateurs, des utilisateurs, des consommateurs pauvres et des écologistes, et pour assurer une répartition équitable de la charge des ajustements nécessaires, au niveau national et international.

Ces derniers temps, j'ai multiplié les contacts avec les gouvernements sur la question de l'énergie, pour m'enquérir de leurs vues sur le problème et pour déterminer les initiatives qui pourraient être prises dans ce domaine dans le cadre des Nations Unies. De ces contacts, j'ai retiré l'impression qu'il était de plus en plus largement reconnu qu'à l'avenir, la question de l'énergie devrait recevoir la priorité dans le cadre du dialogue Nord-Sud.

Etant donné l'interdépendance des problèmes qui se posent à l'économie mondiale, celui de l'énergie ne peut être traité isolément. La question de l'énergie est liée de façon particulièrement intime à des questions financières et monétaires internationales telles que la création de réserves, le financement des paiements et l'aide au développement. Le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies d'œuvrer en vue de l'adoption d'un ensemble équilibré et intégré d'accords et d'ententes dans ce domaine. Ce faisant, nous devons trouver des moyens d'assurer un approvisionnement continu en énergie pour l'économie mondiale tout en évitant une exploitation excessive des ressources naturelles au niveau mondial et national, et en respectant le droit des pays à exercer une souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles. Il est donc essentiel que la communauté internationale agisse résolument dans trois domaines :

— Nous devons organiser nos efforts pour faire sortir de l'impasse actuelle les négociations sur l'instauration du nouvel ordre économique international;

— Nous devons nous attaquer vigoureusement au

problème de l'énergie, qui est un problème majeur, et lancer une action coordonnée et novatrice dans ce domaine;

— Nous devons faire face de manière concertée et efficace aux problèmes urgents des pays en développement importateurs de pétrole.

Je suis fermement convaincu que l'Organisation des Nations Unies constitue le cadre dans lequel tous ces efforts peuvent être combinés.

VI

La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a approuvé cet été, à la fin de sa huitième session, un programme de travail prévoyant qu'une convention sur le droit de la mer serait adoptée l'année prochaine. Bien que certaines questions restent encore à régler, les délégations qui assistaient à la Conférence sont convenues à l'unanimité qu'il serait possible, grâce aux nombreuses séances de négociations officieuses qui ont eu lieu, d'adopter officiellement un projet de convention au cours du printemps prochain et de prendre les dispositions nécessaires pendant l'été pour pouvoir adopter la convention avant la fin du mois d'août 1980.

La Convention, qui est depuis longtemps en chantier, peut maintenant devenir une réalité si tous les Etats qui participent à cette conférence diplomatique, l'une des plus longues et des plus complètes qui ait jamais été convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, font un dernier effort pour arriver à un compromis sur les quelques questions qui restent en suspens. De nombreux problèmes, qui semblaient insolubles lorsque la Conférence a commencé ses travaux il y a près de six ans, semblent avoir été réglés d'une manière que les Etats peuvent accepter dans un esprit de compromis.

Des principes et des intérêts vitaux sont en jeu, et de l'issue de la Conférence peut dépendre dans une large mesure l'empressement que mettront les gouvernements à utiliser pleinement le dispositif qu'offre l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à un accord international sur les problèmes mondiaux. J'espère donc que lors des stades ultimes de la Conférence, les gouvernements qui ont accompli des progrès remarquables dans un domaine qui compte parmi les plus difficiles et les plus complexes seront en mesure de faire les accommodements nécessaires pour produire un traité dont l'importance sera fondamentale pour l'avenir.

VII

L'année dernière, les efforts faits pour développer et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ont permis d'enregistrer quelques progrès, mais de nouveaux problèmes ont surgi également, dont la gravité a de quoi décourager.

La communauté mondiale s'est préoccupée avec une attention accrue des violations des droits de l'homme et elle reconnaît chaque jour davantage la nécessité de renforcer les mécanismes destinés à protéger l'individu, mais le nombre d'atteintes flagrantes

et, dans certains cas, massives, à la dignité humaine continue d'être une source de profonde anxiété.

De grands espoirs ont été placés dans l'Organisation des Nations Unies par des peuples, des personnes et des groupes qui, dans le monde entier, s'attendent à juste titre que l'Organisation réagisse en cas de non-respect ou de violation des droits de l'homme. Nous savons bien entendu que l'ONU n'a pas toujours été en mesure de répondre pleinement à ces espoirs. Comme je l'ai souligné dans le passé, l'efficacité de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme est indissolublement liée au comportement des Etats Membres. C'est à chacun des Membres de l'Organisation qu'il appartient, en vertu de la Charte, d'assurer le respect des droits de l'homme sur son territoire; en fait, les dispositions de la Déclaration internationale des droits de l'homme s'adressent essentiellement aux gouvernements.

En même temps, l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution est tenue, en vertu de la Charte et conformément aux procédures et méthodes établies par les organes compétents en la matière, de s'acquitter de responsabilités importantes dans le domaine des droits de l'homme. Elle doit notamment établir des normes internationalement reconnues pour la protection et le respect des droits de l'homme, mobiliser la communauté internationale et l'opinion publique pour que leur influence s'exerce en faveur de ces normes, veiller à ce que les Etats Membres s'acquittent effectivement de certaines obligations qu'ils ont assumées à cet égard et, dans certains cas, enquêter sur certaines violations flagrantes et attirer l'attention sur elles. L'Organisation des Nations Unies a pu en certaines occasions agir harmonieusement malgré le caractère délicat des questions qui se posaient. Mais il reste encore beaucoup à faire. L'ONU ne pourra pleinement réaliser son potentiel dans ce domaine que si les Etats Membres s'acquittent des responsabilités qui leur incombent et se montrent à la hauteur de la mission qui leur est confiée.

Parmi les événements les plus positifs qui se sont produits au cours de l'année écoulée il convient de citer l'ample débat sur les moyens propres à améliorer l'efficacité des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme qui a eu lieu à l'Assemblée générale, à la Commission des droits de l'homme et au Conseil économique et social. Ce débat doit se poursuivre à l'avenir. Pour ma part, je suis prêt à examiner toute suggestion utile visant à renforcer la contribution du Secrétariat dans un domaine qui est d'une importance fondamentale pour le développement futur de notre société.

Les organes internationaux qui s'occupent des droits de l'homme ont poursuivi leurs efforts afin de mieux faire comprendre l'importance des droits de l'homme pour le développement. La Commission des droits de l'homme a examiné une importante étude sur les dimensions internationales du droit au développement et a demandé que de nouvelles études soient entreprises sur les dimensions régionales et nationales de ce droit fondamental. La Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection

des minorités a elle aussi examiné la relation entre les droits de l'homme et le nouvel ordre économique international. De ces études, il ressort que le droit au développement est un des droits de l'homme; que le respect des droits de l'homme peut créer un climat dans lequel tous sont prêts à faire de plus grands efforts en faveur du développement; et qu'il n'est pas de conception intégrée du développement dont l'un des éléments essentiels ne soit la prise en considération des droits de l'homme.

Au cours de l'année écoulée, d'importantes décisions ont été prises par les organes des Nations Unies pour faire face à des situations où les droits de l'homme étaient grossièrement violés. Des enquêtes ont été entreprises dans certains cas, des experts ont été désignés à titre individuel dans d'autres, et j'ai parfois été chargé de prendre contact avec des gouvernements afin de discuter de la situation relative aux droits de l'homme dans leurs pays respectifs.

La communauté internationale continue devant ce problème délicat à faire preuve d'une circonspection qu'expliquent les autres aspects des relations intergouvernementales qui sont souvent en jeu. Pour des raisons évidentes, les organisations non gouvernementales peuvent se permettre d'être, et sont en fait, beaucoup plus directes dans leur démarche. Je comprends les raisons qui incitent les gouvernements à la circonspection et ces raisons s'appliquent aussi dans une certaine mesure aux possibilités d'action du Secrétaire général dans de nombreux cas intéressant les droits de l'homme. Il est néanmoins absolument essentiel de veiller à ce que cette approche prudente ne dégénère pas en opportunisme, lorsque les questions de principe qui se posent sont d'une importance aussi vitale.

Les progrès continuent vers la ratification universelle des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il faudrait cependant que le rythme des ratifications ou des adhésions s'accélère pour que la réalisation de l'objectif de l'universalité ne soit pas renvoyée à une date lointaine. Au Comité des droits de l'homme, créé en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les gouvernements ont engagé avec le Comité un dialogue au cours duquel leurs systèmes politique, économique et social sont soumis à un examen international approfondi pour ce qui est du respect des règles internationales relatives aux droits de l'homme. Le Conseil économique et social a également travaillé à la question de la procédure d'examen des rapports des Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

L'Organisation des Nations Unies continue à favoriser et à encourager les activités régionales, nationales et locales pour la promotion et la protection des droits de l'homme et elle a organisé au cours de l'année écoulée des séminaires mondiaux et régionaux sur ces questions. Une mesure importante qui permettra de renforcer le mécanisme régional dans le domaine des droits de l'homme a été la création par l'Organisation des Etats américains d'une Cour inter-américaine des droits de l'homme. Le Séminaire qui

examine actuellement à Monrovia l'opportunité de créer en Afrique une commission régionale des droits de l'homme est un autre pas encourageant sur la voie d'un renforcement des mécanismes régionaux chargés de s'occuper des droits de l'homme.

Pendant l'Année internationale de l'enfant, notre attention a été à nouveau appelée avec force sur les terribles privations dont souffrent les enfants dans de nombreuses régions du monde et nous avons constaté également que trop souvent les enfants sont aussi victimes de violations des droits de l'homme. Il est absolument intolérable qu'à l'époque actuelle, des enfants aient à endurer de telles souffrances. J'espère sincèrement que la réalisation de cet objectif énoncé dans la Déclaration des droits de l'enfant, et d'autres aussi, sera aidée par les efforts exceptionnels qu'ont faits cette année les gouvernements et les organisations non gouvernementales pour promouvoir les intérêts et les droits des enfants dans le monde entier.

Pour ma part, j'ai continué à faire tous les efforts possibles en faveur des droits de l'homme chaque fois que j'ai estimé que mon intervention pouvait servir les intérêts des personnes ou groupes en cause. Je suis plus que jamais convaincu que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales doit être au cœur même de la tâche la plus importante que nous accomplissons ici aux Nations Unies, qui est d'édifier pour l'avenir une communauté mondiale juste et équitable.

VIII

L'une des plus terribles épreuves de la condition humaine a été le déracinement de millions de personnes arrachées à leurs foyers et leurs familles, et exposées aux dangers, aux privations et au désespoir que recèle l'inconnu. Pour soulager ces terribles souffrances qui déferlent sur l'humanité, l'Organisation des Nations Unies s'est engagée de plus en plus profondément dans une action en faveur des réfugiés dans le monde entier.

Deux réunions importantes ont été organisées cette année pour traiter du problème des réfugiés. La première a eu lieu à Arusha (République-Unie de Tanzanie) et portait sur la situation des réfugiés en Afrique, la deuxième s'est tenue à Genève et était consacrée aux problèmes des réfugiés et personnes déplacées dans l'Asie du Sud-Est. Toutes deux ont donné des résultats positifs.

La Conférence d'Arusha a réaffirmé le principe que l'octroi de l'asile est un acte pacifique et humanitaire qu'aucun Etat ne devrait considérer comme inamical. Elle a souligné également la nécessité de respecter scrupuleusement le principe du non-refoulement. Ce sont là principes applicables, tout autant qu'à l'Afrique, aux autres situations où se produit un exode de réfugiés.

Pour les réfugiés d'Indochine, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a entrepris une opération d'une ampleur croissante. L'exode des réfugiés du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea a cependant continué à s'aggraver et les pays de premier asile ont trouvé le fardeau qui en est résulté pour eux si

lourd à porter qu'ils se sont sentis obligés de repousser les nouveaux réfugiés, si bien qu'il est apparu qu'un effort encore plus important et plus dramatique était nécessaire. La vision hallucinante de ces hommes, femmes et enfants qui errent à la dérive entassés sur des bateaux, et dont beaucoup périssent noyés, celle d'autres malheureux abandonnés sur des terres hostiles, au milieu des conflits, de l'anarchie et de la famine, ont provoqué un vif mouvement de conscience chez les gouvernements et les peuples partout dans le monde.

J'ai décidé pour ces raisons, en consultation avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et avec un certain nombre de gouvernements concernés, de convoquer une réunion de haut niveau pour faire face à cette situation d'urgence de caractère humanitaire.

J'ai été profondément touché de la façon dont les Etats Membres ont répondu à cette initiative et du concours qu'ils ont apporté pendant la réunion. Je suis reconnaissant à ceux d'entre eux, très nombreux, qui se sont formellement engagés à fournir une assistance supplémentaire au programme concernant les réfugiés et aux mesures connexes qui ont été convenues pour réduire les dimensions du problème et les morts tragiques provoquées par l'exode anarchique et massif qui se produisait. Les offres de réinstallation ont doublé, passant de 125 000 à 260 000, et de très importantes promesses de contributions en nature et en espèces, dépassant 160 millions de dollars, ont été reçues. Les participants ont été, semble-t-il, aussi heureux que moi que de tels résultats aient pu être obtenus au cours de cette réunion qui n'a duré que deux jours.

Dans cette entreprise, l'objectif essentiel était de répondre à des besoins humanitaires immédiats. Mais cela ne diminue en rien la nécessité vitale de solutions politiques acceptables. Il est essentiel que tous les intéressés s'efforcent de dépasser le stade actuel de récrimination et de conflit et fassent un effort politique et lucide pour résoudre les problèmes sous-jacents dont souffre cette région tragiquement dévastée par la guerre. Entre-temps, des mesures urgentes doivent être prises pour protéger la vie des réfugiés et des personnes déplacées d'Indochine et celle de la population si profondément éprouvée du Kampuchea. Cela doit être accompli malgré les complexités politiques dont nous sommes tous conscients.

IX

Comme toutes les institutions politiques en cette époque de changements, l'Organisation des Nations Unies doit faire face au problème de la maniabilité et de la capacité de ses procédures et de son organisation à répondre efficacement aux énormes et pressants problèmes de notre temps. J'évoquais cette question l'année dernière dans mon rapport sur l'activité de l'Organisation, et je crois que la plupart des représentants partageaient alors mes appréhensions et acceptaient dans ses grandes lignes l'analyse que je faisais du problème, et pourtant il semble qu'il n'y ait pas eu grand-chose de changé au cours des douze mois qui se

sont écoulés depuis. En fait, les choses ont à certains égards empiré. Un exemple concret parmi d'autres est celui de la documentation; la situation est maintenant telle que les services existants de l'ONU ne sont plus en mesure d'assurer une charge de travail qui ne cesse de croître. Ce risque d'effondrement d'un service que les Etats Membres considèrent plus ou moins comme allant de soi est symptomatique de la pression considérable qu'imposent au système international l'inflation constante des activités et l'absence d'un effort efficace d'examen et de modération.

Il ne fait plus aucun doute pour moi que de nombreux gouvernements d'Etats Membres s'inquiètent de plus en plus de la ponction que subissent les ressources en finances et en personnel du fait de l'augmentation en spirale des réunions et activités connexes. Beaucoup croient apparemment qu'une action du Secrétariat pourrait freiner de manière appréciable cette tendance. Je tiens donc à déclarer avec toute la force dont je suis capable que la prolifération actuelle et persistante des activités est directement attribuable aux décisions prises par des Etats Membres dans les divers organes de l'ONU. Ces décisions, adoptées parfois sans coordination et même avec une certaine légèreté, créent de nouvelles institutions, de nouveaux besoins en matière de documentation et de services, et elles accroissent d'une manière générale la tâche de services qui n'ont pas été étoffés en proportion. Je dois ajouter qu'il y a souvent un écart important entre ces décisions prises par les gouvernements et les déclarations que font leurs représentants dans les organes intergouvernementaux qui s'occupent de questions administratives et budgétaires.

Nous devons nous montrer réalistes dans nos efforts pour faire face à cette inflation institutionnelle, qui n'est pas un phénomène nouveau ni cantonnée à l'Organisation des Nations Unies. Nous devons reconnaître que les considérations politiques jouent un rôle dominant en matière d'organisation et que, pour le meilleur ou pour le pire, le système des Nations Unies ne fait pas exception à cette règle. Nous devons admettre qu'un système institutionnel parfaitement logique et fonctionnel est probablement hors de notre portée et nous devons faire en sorte que le système tel qu'il existe fonctionne mieux. Nous devons aussi accepter dans une certaine mesure qu'à un moment où les gouvernements sont aux prises avec des problèmes nouveaux et écrasants, ils cherchent refuge dans l'institutionnalisme. J'entends par là qu'il est parfois plus facile de convoquer une conférence, ou même de fonder une nouvelle institution, que de s'attaquer directement à un problème complexe.

Nous devons dans ces limites redoubler d'efforts pour rationaliser nos institutions, pour les rendre mieux à même d'atteindre leurs objectifs déclarés, pour diriger et coordonner leurs activités en vue d'obtenir un résultat global maximal et pour leur permettre de répondre aussi efficacement que possible aux véritables problèmes de notre temps. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et moi-même, avec l'aide de nos collègues du Secrétariat et des institutions spécialisées, poursuivrons nos efforts à ces fins. Mais ces efforts ne

peuvent aboutir sans la coopération active et la compréhension des Etats membres des organisations concernées.

Dans un effort pour améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale, j'ai présenté aux Etats Membres en juin dernier un rapport sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée. Reconnaissant qu'une modification majeure des pratiques et procédures existantes exigerait une délibération attentive et de longues négociations entre les Membres, j'ai formulé une série de propositions assez modestes visant à améliorer le travail de l'Assemblée et j'espère qu'elles recueilleront un appui important dès l'ouverture de la trente-quatrième session. L'objectif général de ces propositions est de surmonter certaines des difficultés auxquelles se heurte l'Assemblée générale pour s'acquitter, dans les délais qui lui ont été impartis il y a trente-quatre ans pour sa session annuelle, d'une tâche dont le volume se trouve multiplié par quatre et à laquelle participe un nombre d'Etats Membres triple de celui que comptait l'Organisation au moment de sa fondation. J'espère que ces propositions seront considérées comme un simple début et que les Etats Membres tiendront à faire en sorte que le processus d'amélioration se poursuive grâce à des mesures plus radicales.

La réunion de Genève sur les réfugiés indochinois, que j'ai déjà mentionnée dans son contexte humanitaire, pourrait fournir quelques idées au sujet des efforts futurs qui permettraient peut-être de faire face à des besoins pressants autrement que par l'approche plus traditionnelle d'une conférence. Grâce à l'entière coopération des Etats Membres et malgré les préoccupations politiques différentes de beaucoup d'entre eux, nous avons pu tenir une réunion courte et pragmatique, consacrée à un objectif de base unique. Les résultats pratiques de cette réunion attestent à la fois l'esprit qui animait les participants et l'efficacité de la méthode utilisée. J'accueillerai avec le plus vif intérêt les suggestions que pourraient formuler les Etats Membres au sujet d'autres problèmes majeurs qui, à leur avis, seraient justifiables de réunions spéciales de ce type.

X

Pour qu'une organisation inspire confiance, il faut absolument qu'elle sache travailler efficacement et produire des résultats dont l'utilité soit patente. C'est là une recette simple mais que viennent compliquer, dans le cas de l'ONU, l'infinie diversité du public auquel elle s'adresse et aussi l'envergure et la complexité des problèmes dont elle doit s'occuper.

Je dois dire en toute franchise que je continue d'être troublé par la façon dont l'opinion publique en général envisage l'Organisation des Nations Unies et par le fait que nous semblons incapables de susciter dans la majorité des esprits l'appui, la confiance et la compréhension sans lesquels nous ne saurions espérer atteindre les nobles objectifs dont dépendront peut-être demain la prospérité, voire la survie de l'humanité. Il y a certes des moments, en général lorsqu'une crise internationale répand l'inquiétude dans les cœurs, où

le potentiel de l'Organisation se réalise et où il apparaît à tous combien elle contribue à maintenir la paix et la sécurité internationales. Il y a certes aussi bien des pays, particulièrement dans les régions du monde en développement, où l'assistance et les grands programmes des organismes des Nations Unies dans le domaine économique et social sont appréciés à leur juste valeur, comme les cadres essentiels de l'action future. Certes, enfin, les gouvernements aux prises avec des problèmes insolubles ou intolérables les soumettent à l'organe compétent de l'ONU pour en obtenir aide et soulagement. Ce sont là autant d'indices significatifs de ce que l'Organisation est capable de faire et de l'utilité qu'elle devrait avoir.

Mais l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore vu se développer comme il aurait fallu l'attitude d'appui général et systématique envers l'ensemble de ses objectifs et de ses activités qui ferait d'elle le modèle concret d'une communauté mondiale authentique. Un exemple particulièrement frappant est celui de l'observation ou plutôt de l'inobservation, de maintes décisions du Conseil de sécurité. Un autre moins clair est le fait que face à des problèmes qui, aux termes de la Charte, sont manifestement du ressort de l'Organisation des Nations Unies, bien des gouvernements reculent le moment de les lui soumettre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'autre choix et que la situation soit devenue trop explosive pour être négligée sans péril.

Ce manque de fermeté à appuyer une organisation mondiale que les gouvernements avaient créée en 1945 pour préserver les générations futures du fléau de la guerre peut ne pas paraître critique en temps normal, encore qu'il empêche assurément l'Organisation de s'acquitter toujours avec la même efficacité des fonctions qu'on lui avait destinées. Mais la situation est loin d'être sans dangers; d'abord celui, en laissant perdre un temps précieux, de ne pouvoir acquérir les habitudes et l'expérience dont tous s'accordent à reconnaître qu'elles sont indispensables au fonctionnement du monde dans le cadre nouveau et infiniment complexe qui sera celui des années 80. Et il y a plus grave encore: le risque toujours présent que diverses circonstances, prévues ou imprévues, se conjuguent pour faire se dresser soudain devant nous une très grave menace à la paix et à la sécurité internationales que l'Organisation des Nations Unies, au stade actuel de son développement, ne serait peut-être pas en mesure de neutraliser.

Ces deux considérations constituent à mes yeux les raisons les plus impératives de redoubler d'efforts pour gagner la confiance et l'appui de la majorité des peuples du monde. Il s'agit de convaincre les populations que le combat qui se livre ici aux Nations Unies pour la paix, la justice, l'égalité et la dignité humaine est essentiellement leur combat et que l'issue dépendra dans une mesure appréciable de leur appui, de leur compréhension et, s'il le faut, de leurs critiques. Pour les en convaincre il ne suffit pas de programmes d'information. Il nous faut, surtout lorsqu'il s'agit des grandes questions, pouvoir montrer que l'Organisation mondiale sait voir le fond du problème, et s'y attaquer; qu'elle peut produire et produit effectivement des ré-

sultats qui si imparfaits soient-ils sont la ligne de partage entre l'ordre et le chaos ou même à l'extrême entre la paix et l'anéantissement.

Ce défi, nous nous devons, tous tant que nous sommes, de le relever si nous voulons vraiment être à la hauteur des responsabilités qu'entraîne le privilège de travailler à quelque titre que ce soit pour l'Organisation des Nations Unies. Plus nous saurons nous mesurer à cette épreuve, mieux nous serons à même de demander que les organes d'information rendent compte de tous les aspects de notre activité plus en détail et sur un ton plus positif.

Les attitudes qu'on observe dans le public à l'égard de l'œuvre des Nations Unies sont très diverses, allant de l'appui fervent à une hostilité active dans quelques cas, en passant par des dosages divers d'indifférence, d'ennui, de mépris même. Certaines de ces attitudes tiennent à des cas d'espèce, d'autres ne peuvent s'expliquer que par l'échec des efforts de communication et de persuasion. Dans le public, fort peu de gens comprennent l'Organisation des Nations Unies considérée comme une institution politique ou comme un système d'organisations spécialisées qui suit sa voie, ballotté par les contradictions d'un monde beaucoup plus complexe que naguère. Presque personne ne sait ce qu'elle est capable de faire et avec quel poids, comme facteur d'équilibre, comme soupape de sûreté, ou pour contenir les conflits. A mesure que s'effacent les souvenirs de la seconde guerre mondiale, de moins en moins de gens comprennent la nécessité d'assembler, étape par étape, la charpente d'une communauté mondiale efficace, capable d'affronter, sans crainte des tempêtes, les problèmes universels d'un avenir incertain. Ce dessein tend à être éclipsé, dans l'image qu'on se fait communément de l'organisation mondiale, par des détails plus ou moins accessoires.

C'est cela qu'il faut changer si nous voulons dépasser le stade des discussions plus ou moins abstraites et en venir à des réalisations qui exigeront à chaque pas le ferme soutien de l'opinion publique. J'espère que tous les gouvernements des Etats Membres se pencheront sur ce besoin essentiel de l'organisation qui est la leur. J'espère qu'ils aideront le Secrétariat, et aussi toutes les organisations bénévoles qui ne demandent qu'à prêter leur assistance, à édifier la base de soutien et de confiance dont nous avons besoin pour accroître de façon soutenue l'efficacité de l'Organisation.

A cet égard, je suis heureux de noter qu'à sa dernière session l'Assemblée générale a réaffirmé la nécessité de promouvoir, auprès de l'opinion publique mondiale, une meilleure connaissance des buts et réalisations de l'Organisation des Nations Unies, y compris les principes et les buts relatifs au nouvel ordre économique international. L'Assemblée m'a prié de prendre les mesures nécessaires afin d'assumer la collaboration étroite des Etats Membres, des institutions spécialisées des organisations non gouvernementales et des autres organes d'information dans l'élaboration des politiques et les programmes des Nations Unies dans le domaine de l'information. L'Assemblée a également créé un comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations

Unies dans le domaine de l'information, composé de 41 Etats Membres.

Compte tenu des discussions constructives et utiles qui se sont déroulées cette année audit comité et à son groupe de travail spécial, c'est avec beaucoup d'espoir que j'attends de recevoir les directives générales qui inspireront éventuellement des orientations nouvelles pour les activités d'information de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des mesures concrètes visant à élargir l'appui que le grand public donne à l'Organisation.

XI

Dans mon dernier rapport annuel, je disais que la notion de fonction publique internationale est au cœur même des efforts pour édifier un ordre mondial efficace. C'est en particulier pour cette raison qu'à mon avis les Etats Membres ne devraient jamais perdre de vue ce problème fondamental. Je dois dire en toute franchise qu'à mon avis la fonction publique internationale se trouve actuellement à un moment critique de son histoire. La cause en est au fait que de plus en plus d'Etats Membres paraissent moins disposés à remplir dans la pratique les obligations qu'ils ont assumées au titre de la Charte en ce qui concerne le caractère d'indépendance du Secrétariat. Il y a là un cercle vicieux dans la mesure où, dès lors qu'un Etat ou groupe d'Etats ne fait pas honneur à ses obligations, d'autres Etats tendent à faire de même de peur de perdre du terrain au Secrétariat. Pareille évolution met en danger le noble et indispensable projet — dont la Charte a fourni le schéma — d'édification d'un Secrétariat véritablement international qui, animé d'une volonté commune, travaille dans l'unité pour la cause des Nations Unies.

Les années passées, j'ai dit quelles étaient, selon moi, les attitudes et les mesures nécessaires à l'existence d'une fonction publique internationale efficace, stable et indépendante. Or le processus dont il s'agit ne bénéficie toujours pas, de la part des gouvernements, de la coopération et de la compréhension voulues et il me paraît urgent de réévaluer nos positions et nos attitudes à l'égard de la fonction publique internationale, sans nous cacher qu'existent sur ce point des divergences de vues. Il ne serait dans l'intérêt ni de la communauté internationale ni des Etats Membres que la réalisation de cette conception d'une fonction publique internationale indépendante se heurte à tant d'obstacles qu'il devienne plus difficile de recruter, sur une base géographique largement représentative, les hommes et les femmes d'une haute compétence et d'un haut dévouement dont nous avons besoin pour servir la cause de la paix.

Je viens de mentionner les divergences de vues qui existent parmi les Etats Membres au sujet du concept même de la fonction publique internationale. Il est clair qu'autour de nous se produisent en ce moment des changements qui ont modifié certaines des qualifications professionnelles fondamentales exigées de ladite fonction publique. Les attitudes des fonctionnaires et leur engagement à l'égard du Secrétariat s'en sont également ressentis. Nous cherchons actuelle-

ment à nous accommoder de ces phénomènes qui si on les négligeait ne pourraient qu'affaiblir la fonction publique internationale. Nous nous efforçons notamment d'améliorer la situation en ce qui concerne la position des femmes et le rôle des pays en développement.

Il faudra manifestement du temps pour résoudre ces problèmes, et d'autres tout aussi fondamentaux. Il est indispensable que durant ce processus nous renforçons notre engagement à l'égard des principes et des objectifs que la Charte énonce à cet égard. Le développement d'une fonction publique internationale efficace est essentiel à l'utilité future de l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines, si divers, de son activité. Pourvu que les Etats Membres soient résolus à ne pas dévier de ce but et qu'ils comprennent les problèmes à résoudre, nous devrions pouvoir, dans ce domaine fondamental, accomplir des progrès réels.

XII

Conformément à l'engagement que j'ai pris au cours de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, j'ai poursuivi une politique résolue d'austérité budgétaire, comme le fait apparaître la réduction sensible du taux de croissance réelle du projet de budget ordinaire. Alors que les projets de budget de l'exercice biennal précédent et de l'exercice en cours prévoyaient des taux de croissance réelle de 3,5 et 2,2 p. 100 respectivement, le taux de croissance réelle prévu pour l'exercice biennal 1980-1981 est inférieur à 1 p. 100.

La charge financière croissante imposée aux Etats Membres exige que nous persévérions dans nos efforts afin de réussir à comprimer les dépenses budgétaires; elle exige aussi que nous utilisions les ressources de la manière la plus efficace possible en les redéployant, selon que de besoin, et en réorganisant les priorités. Le résultat de ces efforts apparaît dans le projet de budget-programme pour 1980-1981, qui est fondé sur un redéploiement considérable de ressources et dans lequel un grand nombre d'activités nouvelles doivent être financées au moyen des ressources libérées par suite de l'achèvement ou de la suppression d'activités anciennes. Je pense que les résultats de cette première étape de l'introduction du système de suivi des programmes sont encourageants et je compte donc étendre ce système aux divers niveaux de la gestion des programmes et des ressources.

Le financement des opérations de maintien de la paix continue de soulever des difficultés, les contributions versées — qu'il s'agisse de contributions mises en recouvrement ou de contributions volontaires — ayant été insuffisantes pour en couvrir le coût. Les pays qui fournissent des contingents ne sont pas remboursés régulièrement et intégralement aux taux convenus. Ils m'ont fait savoir qu'ils étaient très préoccupés par cette situation, qui impose un lourd fardeau à leurs gouvernements. Il est clair que si cette tendance persiste, certains pays disposant de ressources limitées qui fournissent des contingents pourraient trouver difficile, voire impossible, de participer aux opérations de maintien de la paix; ceci irait à l'encontre du principe important de la répartition géo-

graphique équitable dans la composition des forces de maintien de la paix. En tout état de cause, sur le plan de l'équité, il est inacceptable que la charge des opérations de maintien de la paix des Nations Unies tombe si lourdement sur un groupe restreint d'Etats qui ont volontairement assumé la responsabilité de fournir des contingents pour ces opérations.

C'est en fait une importante question de principe qui se trouve en jeu. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité collective, qui devrait être assumée par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

En conséquence, je fais appel à tous les gouvernements pour qu'ils donnent tout l'appui financier possible aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je fais appel en particulier aux Etats Membres qui n'ont pas payé les contributions mises en recouvrement auprès d'eux, en les priant de revoir leur position.

XIII

Jusqu'à présent, pour diverses raisons complexes d'ordre politique, il s'est généralement avéré difficile, sinon impossible, à la communauté internationale de prendre des mesures positives avant que les événements ne se produisent. Sur la scène politique en particulier, l'action concertée n'intervient souvent que lorsque le conflit ou le désastre est imminent ou même s'est déjà produit. De ce fait, les actions de la communauté internationale ont pour la plupart pris davantage la forme de mesures curatives ou de palliatifs que d'initiatives hardies visant à anticiper les problèmes ou à prévoir de meilleurs arrangements pour l'avenir. A cause de cette tendance, l'Organisation des Nations Unies n'a pas pu agir autant qu'elle le devrait pour concerter et orienter vers des objectifs constructifs les politiques des Etats Membres.

Il ne suffit pas d'attendre de nouvelles catastrophes mondiales, d'ailleurs impensables, pour instaurer une nouvelle phase dans les relations internationales — une phase de politique concertée orientée de façon positive vers l'avenir et non pas dominée et motivée par des événements et des situations du passé.

Il va sans dire que l'objectif primordial de l'Organisation des Nations Unies doit continuer d'être la survie de l'humanité et de son environnement dans les conditions les meilleures qui soient. Mais cet effort risque fort en fin de compte d'être vain si, en même temps, nous ne construisons pas progressivement les éléments constitutifs d'une civilisation et d'un ordre à l'échelle du monde, d'une portée et d'une diversité sans précédent. Il faudra pour ce faire notamment des institutions de plus en plus efficaces, l'acceptation universelle d'un code minimal de conduite international, et un accroissement constant de la civilité, de la confiance et du respect qui doivent caractériser les relations des nations aussi bien que celles des particuliers. Si ces objectifs pouvaient être atteints, de nombreuses portes, aujourd'hui fermées au progrès, s'ouvriraient et de nombreuses ressources précieuses, aussi bien humaines que matérielles, pourraient être utilisées de façon plus constructive et utile.

Un campanilisme excessif peut constituer un dangereux facteur de dissipation des efforts dans les affaires internationales tout autant que dans les affaires nationales. L'Organisation des Nations Unies offre la possibilité unique d'exprimer les intérêts nationaux, d'identifier les intérêts collectifs et d'isoler pour s'en faire des objectifs les intérêts communs au monde entier. Si les intérêts nationaux et les intérêts collectifs peuvent contenir leurs réactions réciproques au sein de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de cette troisième dimension que sont les priorités mondiales et s'il existe une volonté d'obtenir des résultats réels, il devrait être possible d'aller régulièrement de l'avant dans de nombreux domaines importants où nous semblons maintenant marquer le pas.

Il ne manque pas d'éléments positifs qui devraient encourager cette évolution. Malgré le volume et le pouvoir de destruction sans précédent des armements, il semble qu'il y ait une volonté générale d'éviter une troisième guerre mondiale. Aussi bien à l'Organisation des Nations Unies qu'à l'extérieur, nous avons les instruments et les arrangements voulus pour traduire dans la pratique cette intention, pour peu que nous y soyons résolus. L'ère de la domination coloniale, au sens classique du terme, est révolue et le monde est maintenant composé de nations indépendantes. Nous possédons une capacité technique, inimaginable il y a trente ans seulement. Nous connaissons mieux et nous comprenons mieux la nature de nos problèmes économiques et sociaux ainsi que celle de la génération de problèmes mondiaux qui, dans une certaine mesure, sont issus de la révolution technique, et nous avons au moins quelques-uns des instruments qui pourraient être utilisés pour s'y attaquer. Le racisme et les préjugés s'atténuent et sont partout sur la défensive. La notion de droits de l'homme devient un facteur important dans la vie de l'humanité. Il est apparu de nouvelles méthodes pour contenir des conflits, par exemple les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et elles ont fait leurs preuves. Enfin, il existe une volonté résolue de s'attaquer à la pauvreté et à l'injustice au niveau mondial.

Devant des progrès aussi certains, on peut se demander à quoi tient ce sentiment général d'inquiétude et même de confusion. Pourquoi les gouvernements continuent-ils, souvent en contravention de la Charte, de se réfugier dans des politiques étroitement nationalistes et de n'utiliser les moyens prévus dans la Charte qu'en dernier recours lorsqu'ils se trouvent confrontés à des risques impossibles? Il est évident qu'un manque de confiance mutuelle et de bonne foi empêche encore les 151 gouvernements qui se sont engagés à se conformer à la Charte de permettre à celle-ci de fonctionner comme prévu.

Je crois qu'apparaissent en ce moment quelques indices d'une confiance réciproque et d'une bonne foi plus grande, souvent à partir de relations de travail nouées durant l'examen de questions difficiles ici, à l'Organisation des Nations Unies. C'est là un élément essentiel pour progresser de l'ère actuelle, pétrie de doute et d'anxiété, vers une période nouvelle et plus généreuse, sous le signe du sens politique. Le mécanisme international actuel n'a rien de foncière-

ment défectueux, si ce n'est l'incapacité apparente des gouvernements d'utiliser toutes les possibilités qu'il offre. Pour qu'ils le puissent, il faudrait apprendre à avoir confiance en l'avenir et à avoir de l'avenir une vision qui ne se laisse pas constamment voiler ou obscurcir par l'étroitesse des objectifs ou par des revers temporaires. Cette confiance et cette vision permettraient à l'Organisation des Nations Unies de devenir un instrument décisif du développement de l'homme.

L'époque de la suprématie nationale semble être révolue. La communauté des nations, au seuil d'une ère nouvelle, devra subir l'épreuve d'un avenir incertain.

Or l'Organisation des Nations Unies a été créée pour aider tous les gouvernements à affronter ensemble cette épreuve. J'espère que de plus en plus on se servira d'elle pour renforcer la confiance et la longueur de vue dont nous avons besoin pour garantir l'avenir.

Le Secrétaire général,



Kurt WALDHEIM

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
